



OFFRE  
DIGITALE  
—  
CONDITIONS  
GÉNÉRALES DE VENTE  
—  
2016

# LE CONTENU, NOTRE CŒUR DE MÉTIER

**NEWSROOM TV**  
Une rédaction unique !

Une longueur d'avance sur la  
transformation face à la  
convergence des médias !

+

**Performant**  
**Souple**  
**Réactif**

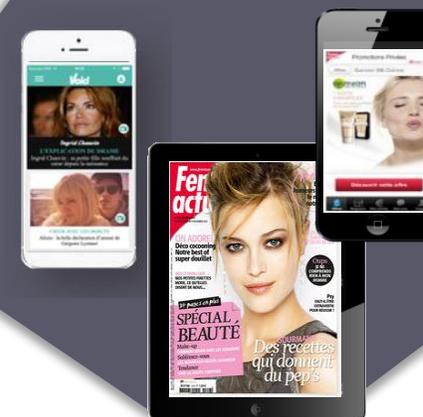
**UN STUDIO  
VIDÉO INTÉGRÉ**



**DES MARQUES  
INNOVANTES**



**MULTICANAL**

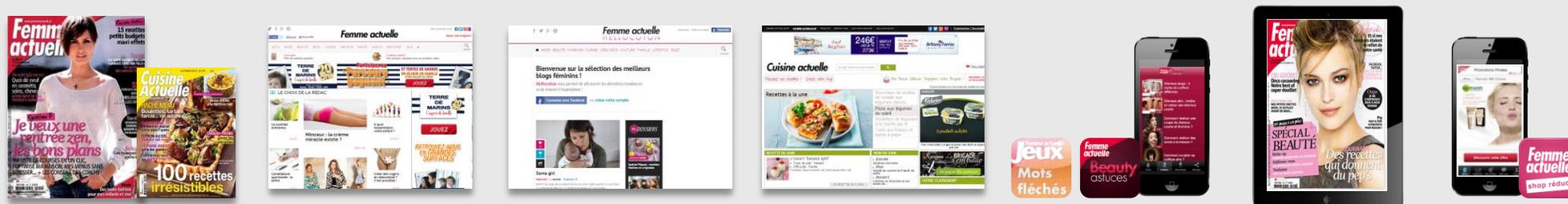


# UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT EN 3 AXES

PRINT TO PRINT



PRINT TO DIGITAL



LANCEMENTS,  
ACQUISITIONS,  
NOUVELLES MARQUES



MOBILE



RÉGIE  
VIDÉO



RÉGIE MOBILE



COMMUNAUTAIRE



DATA / ROI



# 1<sup>ER</sup> GROUPE DE PRESSE MAGAZINE CROSS-CANAL



**35 M** de personnes / **2** Français sur **3** !

## ET DES MARQUES LEADERS DE LEUR UNIVERS...

**1<sup>ère</sup>** marque  
de presse magazine  
avec **17,4M** d'exposés



**Femme actuelle**

**1<sup>ère</sup>** marque  
de presse TV cross media  
avec **16,6M** d'exposés



**Télé Loisirs**

**1<sup>ère</sup>** marque  
people  
avec **11,5M** d'exposés



**Voici**

# UN GROUPE RÉFÉRENT SUR TOUS LES ÉCRANS DIGITAUX



**19 M** de VU multi-devices chaque mois

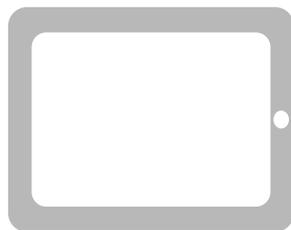


**11,9 M**

Visiteurs uniques

**8ème**

groupe média



**5,8 M**

Visiteurs uniques

**3ème**

groupe média

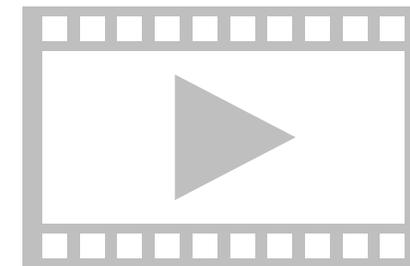


**6,8 M**

Visiteurs uniques

**9ème**

groupe média



**4,9M**

Visiteurs uniques

**4ème**

groupe média

# 3 PORTEFEUILLES POUR 3 CIBLES CLÉS

## PACK ENTERTAINMENT

**8,7 M de VU**

dont 28% de 15-34 ans  
soit une affinité de 102



## PACK FEMMES

**6,7 M de VU**

dont 54% de Femmes  
soit une affinité de 106



## PACK PREMIUM

**4,1 M de VU**

dont 41% de CSP+  
soit une affinité de 146



SOURCE : MNR / SEPT 2015



TARIFS  
2016

# TARIFS DES FORMATS CLASSIQUES

		BOUTON (300*110)	LARGE BANNIERE (728*90)	FULL BANNER (1000*90)	MASTHEAD (1000*200)	MEDIUM RECTANGLE (300*250)	GRAND ANGLE (300*600)	INTERSTITIEL (800*600)
<b>VENTE SPECIFIQUE</b>								
Sites Premiums	RG	30 €	50 €	55 €	70 €	60 €	70 €	90 €
	RUB.	50 €	70 €	75 €	90 €	80 €	90 €	110 €
Sites Femmes	RG	25 €	40 €	45 €	60 €	50 €	60 €	80 €
	RUB.	40 €	70 €	65 €	80 €	70 €	80 €	100 €
Sites TV Entertainment	RG	15 €	25 €	30 €	45 €	35 €	45 €	65 €
	RUB.	25 €	35 €	40 €	55 €	45 €	55 €	60 €
<b>VENTE PACK</b>								
Univers CSP+		20 €	40 €	45 €	60 €	50 €	60 €	80 €
Univers Femmes		20 €	30 €	35 €	50 €	40 €	50 €	70 €
Univers Entertainment		10 €	20 €	25 €	35 €	30 €	35 €	60 €
<b>NETWORK</b>		X	15 €	X	30 €	20 €	30 €	X

Sites Premium / Univers CSP + : Capital, Atlantico, Gala, Geo, ABCBourse, Daily-Bourse, National Geographic, VSD, Quoiinfo, HBFrance, Causer, Economie Matin

Sites Femmes / Univers Femmes : Voici, Femme Actuelle/Hellocoton, Cuisine Actuelle,Prima, Beauté addict, Serengo, FoodReporter, MaTVPratique

Sites TV/Entertainment / Univers Entertainment : Télé Loisirs, Programme.tv, Cesoirtv

# TARIFS VIDÉO

	PRE ROLL 20 SEC	PRE ROLL 21 à 30 SEC	POST ROLL 20 SEC	POST ROLL 21 à 30 SEC	IN READ	IN BOARD
<b>VENTE PACK</b>						
Univers PREMIUM	100€	120€	87€	107€	120€	120€
Univers Femmes	93€	113€	80€	100€	120€	113€
Univers Entertainment	87€	107 €	74€	94€	107€	107€
<b>NETWORK</b>	87 €	107 €	74€	94€	X	X

Sites Premium / Univers CSP + : Capital, Atlantico, Gala, Geo, ABCBourse, Daily-Bourse, National Geographic, VSD, Quoiinfo, HBFrance, Causer, Economie Matin

Sites Femmes / Univers Femmes : Voici, Femme Actuelle/Hellocoton, Cuisine Actuelle,Prima, Beauté addict, Serengo, FoodReporter, MaTVPratique

Sites TV/Entertainment / Univers Entertainment : Télé Loisirs, Programme.tv, Cesoirtv

# TARIFS APPLICATIONS MOBILE

APPLI MOBILE	BANNIERE CLASSIQUE	BANNIERE EXPAND	INTERSTITIEL CLASSIQUE PRE HOME	INTERSTITIEL HTML 5 / VIDÉO PRE HOME
GEO	30 €	45 €	70 €	80 €
GALA	30 €	45 €	70 €	80 €
VOICI	25 €	40 €	65 €	70 €
FEMME ACTUELLE	25 €	40 €	70 €	80 €
CAPITAL	40 €	55 €	3000€ brut- PDV 100% sur 1 journée	4500€ brut- PDV 100% sur 1 journée
HELLOCOTON	X	X	7500€ brut – PDV 100% sur 1 mois	9500€ brut – PDV 100% sur 1 mois

APPLI MOBILE	BANNIERE CLASSIQUE	BANNIERE EXPAND	INTERSTITIEL CLASSIQUE PRE HOME	INTERSTITIEL HTML 5 / VIDÉO PRE HOME	INTERSTITIEL CLASSIQUE RG	INTERSTITIEL HTML 5 / VIDÉO RG	IN FEED	IN FEED VIDEO
TELELOISIRS	20 €	40 €	65 €	70 €	54 €	65 €	20 €	25 €

Tarifs exclu jour, nous consulter.

# TARIFS SITES MOBILE

SITE MOBILE	BANNIERE CLASSIQUE	INTERSTITIEL CLASSIQUE PRE HOME	INTERSTITIEL HTML 5 / VIDÉO PRE HOME
FEMMEACTUELLE	20 €	55 €	65 €
VOICI	20 €	45 €	55 €
GALA	25 €	65 €	70 €
TELELOISIRS	15 €	45 €	55 €

*Tarifs exclu jour, nous consulter.*

# TARIFS TABLETTE

TABLETTE	BANNIERE CLASSIQUE	INTERSTITIEL CLASSIQUE	INTERSTITIEL HTML 5 / VIDÉO	INTERSTITIEL CLASSIQUE	INTERSTITIEL HTML 5 / VIDÉO
	OU BANDEAU SUR TL	PRE HOME	PRE HOME*	RG	RG
VOICI	55 €	85 €	95 €	x	x
GALA	60 €	90 €	100 €	x	x
TELELOISIRS	50 €	75 €	85 €	65 €	72 €

*Tarifs exclu jour, nous consulter.*

*\*\*Prévoir frais aderving video selon poids video*



CONDITIONS  
2016

# LES CONDITIONS COMMERCIALES

## Le montant minimum des campagnes

Le montant minimum d'insertion est fixé à 3 000 € HT net net par campagne

## Les frais techniques

Aucune remise ni majoration ne s'appliquera sur les frais techniques

## DÉFINITIONS

### Le chiffre d'affaires brut payant

Le chiffre d'affaires brut payant correspond au chiffre d'affaires brut facturé, déduction faite des factures d'échanges marchandise et à l'exclusion de tout message diffusé à titre gracieux ne donnant pas lieu à facturation.

### Le chiffre d'affaires net facturé

Le chiffre d'affaires net facturé correspond au chiffre d'affaires brut payant déduction faite des éventuelles remises, hors remise professionnelle et remise de cumul des mandats.

### Le chiffre d'affaires net net facturé

Le chiffre d'affaires net net facturé correspond au chiffre d'affaires net facturé déduction faite de la remise professionnelle et de la remise de cumul des mandats (applicables en cascade ou cumul dans cet ordre).

## A. LES REMISES

### 1. La remise volume

Cette remise est réservée à chaque marque d'un annonceur sur la base du chiffre d'affaires brut payant. Cette remise s'applique pour chaque campagne achetée.

> 50 000 € 2% > 200 000 € 11% > 400 000 € 24%

> 100 000 € 5% > 300 000 € 17% > 500 000 € 30%

### 2. La remise professionnelle

Cette remise s'applique sur le montant net facturé des annonceurs dont la gestion des ordres de facture est assurée par un mandataire.

*-15% sur le montant net facturé*

### 3. Le cumul des mandats

Cette remise s'applique sur le montant net facturé des annonceurs dont la gestion des ordres de règlement des factures est assurée par un mandataire qui a présenté à Prisma Media au moins 2 attestations de mandat d'annonceurs distincts, selon le modèle fourni.

*-3% sur le montant net facturé*

*Ces remises se calculent en cascade ou cumul (hors frais techniques).*

# LES CONDITIONS COMMERCIALES

## B. LES MAJORATIONS

### 1. Le capping

Le capping limite pour une période donnée le nombre d'insertions d'une publicité sur un site support par session utilisateur ou par adresse IP.

*+20% sur le montant brut payant*

### 2. Le ciblage de programmation

Il concerne toutes les campagnes qui font l'objet d'une programmation spécifique ; le ciblage géographique par adresse IP, le ciblage horaire, le ciblage sur mots clés, la programmation de 2 formats liés sur une même page web.

*+20% sur le montant brut payant*

### 3. Le multi marques

Cette majoration s'applique lorsqu'il y a la présence ou la citation de la marque d'un autre annonceur ou de plusieurs produits d'une même marque.

*+20% sur le montant brut payant*

*Ces majorations se cumulent les unes aux autres (hors frais techniques).*

## C. CONDITIONS COMMERCIALES SUR LES BASES DE DONNÉES

Sur devis.

Les remises et les majorations décrites dans les articles ci-dessus ne s'appliquent pas pour le marketing direct.

# LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## CONCLUSION DU CONTRAT

### 1. Acceptation des conditions générales de vente (ci-après les CGV)

Sauf convention expresse et constatée par un écrit émis ou contresigné par Prisma Media, toute réservation par une commande ou un ordre de publicité implique l'adhésion sans réserve aux CGV.

Sauf dérogation expresse telle que visée à l'alinéa 1, les CGV prévalent sur tout autre document de l'acheteur et du vendeur et ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires, figurant notamment sur les commandes, les ordres de publicité ou dans les conditions générales d'achat. Le fait que Prisma Media ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites dispositions.

### 2. Commandes ou ordres d'insertion (OI)

#### 2.1 Confirmation de réservation

Les commandes ou OI concernant Prisma Media doivent être adressés au groupe Prisma Media 13, rue Henri Barbusse - 92624 Gennevilliers Cedex. Toute réservation doit être confirmée par la signature d'un bon de commande soit par l'annonceur, soit par son mandataire agissant en son nom et pour son compte.

Cette confirmation adressée à Prisma Media devra parvenir avant la date limite de confirmation figurant sur le devis.

L'omission de toute confirmation entraînera de plein droit la libre disponibilité pour Prisma Media de l'espace préalablement réservé qui pourra être affecté à tout autre annonceur.

#### 2.2 Annulation de campagne

Toute annulation, totale ou partielle, d'un OI par l'annonceur ou son mandataire – obligatoirement par courrier ou mail – entraînera, à la charge de l'annonceur, un dédit dans les conditions suivantes :

- A moins de 15 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, Prisma Media facturera un dédit de 50% du montant net tarifaire annulé.

-A moins de 7 jours ouvrés de la date de démarrage prévue, Prisma Media facturera un dédit de 80% du montant net tarifaire annulé. Si l'annonceur souhaite annuler une campagne qui a déjà démarré, Prisma Media se réserve le droit de facturer l'intégralité de la campagne telle que réservée. L'annonceur est tenu d'exécuter les engagements contractés par son mandataire et de transmettre une lettre l'accréditant.

L'OI est personnel à l'annonceur et lié à un produit ou un service, une marque ou un nom commercial ou une enseigne. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de Prisma Media et ne pourra, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par l'annonceur ou le mandataire.

# LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'annonceur en informera sans délai Prisma Media par lettre recommandée avec accusé de réception, étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à Prisma Media à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception l'en informant.

## 2.3 Frais de décalage de campagne

- Jusqu'à 15 jours ouvrés avant date de diffusion : pas de frais.
- De 15 jours à 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 30% du montant de l'OI décalé.

- Moins de 5 jours avant la date de diffusion : facturation de 50% du montant de l'OI décalé.

## 2.4 Frais de retard de livraison des éléments

Aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée suite à un retard de livraison de création\* par le client. Tout retard de livraison libère Prisma Media de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle ; Prisma Media facturera la totalité du volume réservé sur l'OI.

Pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte PDV (part de voix) : en cas de non respect du délai de livraison demandé,

- sur des formats de type IAB : une livraison de création\* jusqu'à 48h avant la date de diffusion, entraîne la facturation d'une pénalité journalière de 300 €. Une livraison de création à moins de 24h de la date de

diffusion, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté,

- sur des formats événementiels : une livraison de création\* jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de diffusion entraîne la facturation d'une pénalité journalière de 300 €. Une livraison de création à moins de 5 jours de la date de diffusion entraîne la facturation de 80% du montant net acheté.

\* Par création livrée, nous entendons une création respectant les spécificités techniques demandées.

## 3. Règles d'option

Si une option a déjà été préemptée mais non confirmée par un premier annonceur et que le même dispositif est souhaité par un second annonceur, il est communiqué au premier annonceur, à réception d'une confirmation écrite et signée par le second annonceur, que son option initiale doit être confirmée par OI signé dans les 24h, faute de quoi le dispositif sera attribué au second annonceur. Au-delà de 10 jours avant la date de mise en ligne, les options ne sont plus valables et, dans ce cas, l'option reviendra à l'annonceur qui envoie le premier un OI signé.

## 4. Formulation de la publicité

Toutes les insertions publicitaires doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur en France.

# LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'annonceur garantit Prisma Media contre toute action qui serait engagée à raison du contenu de son annonce publicitaire. Prisma Media se réserve le droit de refuser toute publicité qu'elle jugera contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation ou à la ligne éditoriale du site diffusant la publicité. Prisma Media se réserve également le droit de refuser la publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire aux règles de sa profession, ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des internautes.

## Clause ARPP

Notre site adhère à l'ARPP, ce qui vaut pour lui engagement de respecter les codes de déontologie de l'interprofession publicitaire. Les messages qui nous sont proposés devront respecter ces règles d'autodiscipline.

## 5. Conditions d'insertion

- Obligation mise à la charge de l'annonceur d'informer Prisma Media au préalable dans l'hypothèse de l'insertion d'outils de collecte de données dans les créations permettant de recueillir des données de connexions des internautes.
- Exclusion de principe de toute collecte de données personnelles (au sens de la définition de la loi informatique et libertés, en ce compris toute donnée considérée comme « sensible ») par l'intermédiaire de ces outils de collecte de données.

- Responsabilité de l'annonceur du respect de la réglementation applicable en matière de collecte de données et de toute faille de sécurité relative à ces outils.
- Faculté pour Prisma Media de demander la modification ou la désactivation d'un ou plusieurs outils de collecte de données à l'annonceur à tout moment.
- Possibilité pour Prisma Media de mettre en place toute mesure nécessaire afin d'empêcher l'intégration desdits outils en cas de manquement de l'annonceur à ses obligations en la matière, ou dans l'hypothèse où Prisma Media aurait connaissance de l'imminence ou de la réalisation d'une perturbation technique ou d'un dysfonctionnement mettant en péril la sécurité des sites concernés.
- Obligation pour l'annonceur de permettre à Prisma Media d'avoir accès aux données collectées au moyen de ces outils par la mise en place d'accès à un outil de tracking en temps réel.
- L'annonceur est responsable du bon fonctionnement de cet outil et devra remédier à tout dysfonctionnement qui lui serait notifié par Prisma Media.

## 6. Réalisation matérielle, conditions et certificat de diffusion

Le (ou les) outil(s) de diffusion (adserver) de Prisma Media font foi dans le calcul de la volumétrie diffusée par campagne. Aucune compensation n'est accordée lorsque la livraison d'une campagne est supérieure à 90% du volume initialement prévu.

# LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## 7. Conditions de paiement facturation

7.1 Les tarifs sont indiqués en euros H.T, Tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux OI et aux contrats d'opérations spéciales ou de sponsoring étant à la charge de l'annonceur.

Les tarifs s'appliquent aux ordres en cours. Ils peuvent être modifiés à chaque trimestre. Tout nouveau tarif sera applicable au plus tard dans les 15 jours suivant la date de communication, pour tous les ordres y compris ceux en cours.

Les factures sont payables par chèque, par virement bancaire ou par traite à 60 jours date de facture. Tous les règlements pour les sites dont Prisma Media est l'éditeur sont effectués à l'ordre de Prisma Media - Service Comptabilité - 13 rue Henri Barbusse 92 624 Gennevilliers Cedex.

7.2 Les factures et avoirs sont adressés au moins mensuellement par Prisma Media au nom de l'annonceur, avec un exemplaire conforme à l'original à l'adresse du mandataire, conformément à la confirmation de mandat. L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des OI et reste redevable du règlement à défaut de paiement du mandataire qu'il aurait désigné. Le paiement ou l'avance effectuées au mandataire par l'annonceur ne le libère pas vis-à-vis de Prisma Media.

Pour tout OI qui émanerait d'un mandataire, Prisma Media se réserve le droit d'exiger un engagement de paiement direct de l'annonceur dans le cas où le mandataire ne présenterait pas de garanties financières suffisantes. Dans le cas où le mandataire aurait réglé Prisma Media, il ne pourra revenir sur son paiement au cas où l'annonceur ne l'aurait finalement pas payé lui-même.

7.3 Prisma Media se réserve le droit d'exiger le règlement avant la diffusion ou une caution bancaire moyennant un escompte de 1% du montant TTC de la facture. Tout élément qui pourrait entraîner un risque de non-paiement des factures, tel que modification dans la situation juridique ou financière de l'annonceur, non retour des traites, incident ou retard de paiement, justifie que Prisma Media modifie, du moins provisoirement, les conditions de paiement de l'annonceur.

7.4 Pour un paiement comptant parvenu aux services comptables de Prisma Media dans les 20 jours ouvrables suivant la date de facture, un escompte de 0,3% du montant HT de la facture est accordé.

7.5 Aucune réclamation concernant la facturation ne sera admise si elle n'a pas été effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à Prisma Media Service Comptabilité - 13 rue Henri Barbusse 92624 Gennevilliers Cedex, dans les 15 jours suivant la date de réception de la facture.

# LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En cas de litige ou d'attente d'avoir, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.

Tout paiement sous forme d'échange publicitaire en contrepartie de marchandises, d'espaces ou de services ne donne pas lieu à l'application des CGV et fera l'objet d'un contrat écrit qui prévoira notamment les conditions de paiement.

## 8. Retard de paiement et intérêts de retard

8.1 Le défaut de paiement à l'échéance entraîne l'exigibilité de l'ensemble des factures émises, celles non échues ainsi que les sommes dues au titres des OI exécutés en cours de facturation et des OI en cours de diffusion. L'exécution des OI en cours pourra être suspendue. De même tout défaut de paiement à l'échéance entraînera déchéance du terme, pour les paiements que Prisma Media aurait pu accorder à un annonceur ou son mandataire. Pour tout annonceur qui ne respecte pas ses engagements d'investissement, il sera établi une facture rectificative. Cette facture reprendra les factures préalablement émises et tiendra compte de la remise effectivement due en fonction de l'application des CGV en vigueur au jour de la diffusion. La somme due, résultant de la différence, sera majorée d'une indemnité pour remises injustifiées correspondant à 3 fois le taux d'intérêt légal (T.I.L.). Elle sera exigible dès réception.

8.2 Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès de l'annonceur le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux dispositions du code de commerce. Le taux appliqué par la régie est de 3 fois le taux d'intérêt légal (T.I.L.). Il sera également facturé une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

## 9. Clause pénale

Si la carence de l'annonceur rend nécessaire un recouvrement contentieux ou judiciaire, celui-ci s'engage à régler en sus du principal, des intérêts, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant en principal TTC de la créance, et ce, à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires.

## 10. Litiges et clause d'attribution de juridiction

10.1 Dans le cas d'un événement revêtant les caractéristiques de la force majeure, y compris grève, catastrophe naturelle, rendant impossible la diffusion du message, la responsabilité de Prisma Media et/ou des éditeurs ne pourra être recherchée.

10.2 Tout différend découlant de la validité, l'interprétation comme de l'exécution des présentes CGV, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, relèvera de la compétence du tribunal de commerce de Nanterre.

# CONTACTS

**Karine Rielland-Mardirossian**

Directrice Déléguée Digital

01 73 05 49 65

kriellan@prismamedia.com

**Arnaud Noal**

Directeur commercial adjoint

01 73 05 47 81

anoal@prismamedia.com